

Table des matières

1	REGLES	2
2	DESCRIPTION DU SERVICE	6
2.1	PREPARATION DE L'AUDIT	6
2.2	REALISATION DE L'AUDIT	6
2.3	SUIVI DE L'AUDIT	6
2.4	CERTIFICATION	6

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements. Nous serions enchantés de vous aider.

Merci de nous contacter par mail : info.tncert@tuev-nord.de ou par téléphone 0800245 74 57 (appel gratuit depuis l'Allemagne) ou +49 511 9986-1222 depuis l'étranger.

TÜV NORD CERT GmbH
Langemarckstraße 20
45141 Essen
Germany
www.tuev-nord-cert.com

En France :

TÜV NORD France SAS

**26, avenue des fleurs
59110 LA MADELEINE
France**

Tél : +33 (0)3.20.76.62.75
Christian MUSIQUO : cmusiquo@tuv-nord.com
Karine COISNE : kcoisne@tuv-nord.com

www.tuv-nord.fr

Les règles et les spécifications pour la certification selon IATF 16949 :2016 s'appliquent en complément de l'offre. Elles complètent les conditions générales de certification.

1 REGLES

Le client est obligé d'adhérer aux règles applicables en vigueur pour l'obtention et le maintien de la reconnaissance IATF pour IATF 16949 :2016) ("Règles IATF").

Les points suivants en particulier :

- Le client a l'obligation d'informer l'Organisme de Certification de tout changement relatif à la certification (conformément à l'article 3.2 des règles IATF) :
 - au statut légal,
 - au statut commercial (par exemple co-entreprise, sous-traitance avec d'autres organismes),
 - au statut de propriétés (par exemple fusions et acquisitions),
 - à l'organisation et au management (par exemple les responsabilités, la prise de décision ou le personnel technique),
 - à l'adresse du contact ou du site,
 - au domaine de la validité du système de management certifié,
 - à la mise en statut spécial par un constructeur membre de l'IATF (OEM Original Equipment Manufacturer, par exemple General Motors, New Business Hold, CSL-I, CSL-II, Ford: Q1- Révocation),
 - au transfert vers un autre organisme de certification reconnu par IATF

Remarque:

Suite à tout changement mentionné ci-dessus, l'Organisme de Certification peut être amené à réaliser un Audit Spécial.

Tout défaut d'information à l'Organisme de Certification d'un changement est considéré comme une violation de l'accord exécutoire et peut entraîner de l'émission d'une non-conformité majeure.

- Le client ne peut pas refuser un audit témoin de l'IATF (witness audit) de l'Organisme de Certification,
- Le client ne peut pas refuser la présence d'un auditeur témoin interne de l'Organisme de Certification,
- Le client ne peut pas refuser la présence d'un représentant de l'IATF ou de ses délégués,
- Le client ne peut pas refuser la demande de l'Organisme de Certification de fournir le rapport final à l'IATF,
- La seule utilisation du logo IATF relative à ce système de certification permise est l'impression sur le certificat délivré par l'Organisme de Certification. Toute autre utilisation du logo IATF, séparément ou non est interdite

Remarque:

Le client peut effectuer des copies du certificat IATF16949 portant le logo IATF à des fins de marketing et de publicité.

- Les consultants du client ne peuvent ni être physiquement présents sur le site du client lors de l'audit, ni participer à l'audit,
- Les documents suivants doivent être envoyés à TÜV NORD CERT pour la préparation et la planification de chaque audit :

Remarque1 : d'autres informations/documents liés au système QM doivent être fournis conformément aux exigences de l'Organisme de Certification.

Remarque 2 : dans le cas de l'Audit Spécial, certaines informations peuvent ne pas être requises.

- Le nombre actuel d'employés (effectifs) sur le site ainsi que toutes les fonctions de support à distance et les sites de production déportés.
- La documentation du Système de Qualité du client incluant les éléments prouvant la conformité avec ses exigences. La mise en œuvre effective des exigences définies par l'IATF 16949 :2016 dans les processus définis de l'entreprise doit être garantie/vérifiable.
- Les processus organisationnels, en tenant compte de leurs séquences et interactions (cartographie du processus) avec la relation avec les sites supports (remote locations) et/ou les processus externalisés,
- Les résultats des performances internes et clients des 12 derniers mois depuis le dernier audit.
- Le bilan de la satisfaction et des réclamations du client pour les 12 derniers mois depuis le dernier audit, incluant la vérification des rapports des clients et/ou évaluation des clients.
- L'information sur les conditions de Statut Spécial émis par les clients dans les 12 derniers mois depuis le dernier audit.
- L'information sur les nouveaux clients depuis le dernier audit.
- Les résultats des audits internes réalisés dans les 12 derniers mois depuis le dernier audit.

- En plus pour les audits de re-certification :
 - Les données de performance du Système de Management pour les trois dernières années de la certification.

- En plus pour les certifications de groupe (corporate) :
 - Affectation des sites distants aux sites de production incluant les fonctions pertinentes
 - Information sur la connexion entre le site de production et le siège (par exemple la cartographie du processus, organigramme, liste de référence, interfaces)

- Information sur la façon dont les résultats de la revue de la direction sont communiqués par le bureau central aux autres sites.
 - Information sur le système d'information et de gestion centralisé des réclamations clients ainsi que des statuts spéciaux des clients. Comment est définie la circulation de l'information pour les réclamations des clients et les statuts spéciaux des clients (nombre, ppm etc.)
 - Information sur le Système de Management de Qualité centralisé
 - Information sur la gestion centralisée des audits internes
- En plus pour les audits de transfert:
- Les rapports d'audits des 3 dernières années du dernier Organisme de Certification y compris la preuve que les non-conformités du dernier audit sont "levées"
 - Les certificats du dernier Organisme de Certification
 - Avant chaque audit, le client doit fournir les informations en temps voulu à l'autorité de certification concernant ses sociétés, produits et clients dans le questionnaire de préparation en vue d'un audit IATF 16949 :2016

Remarque:

Dans le cas où toutes les informations demandées ne sont pas fournies par le client avant la rédaction du plan d'audit, le plan d'audit doit inclure le temps nécessaire pour recueillir et examiner les informations manquantes avant le début de la réunion d'ouverture. Cette activité doit être incluse comme du temps supplémentaire et additionnel de la journée de 9 heures dans le plan d'audit.

- Le client doit assurer la planification de l'audit et son exécution selon les règles IATF 16949 :2016
- Le client doit s'assurer qu'il est possible d'auditer les fonctions "support" et tous les sites de fabrication (si applicable) pour le site de production
- Le client doit s'assurer de l'audit dans toutes les équipes
- Pour les non-conformités majeures, le client est tenu de soumettre dans un délai maximal de 20 jours après la réunion de clôture sur le site les éléments suivants :
 - Les corrections appliqués / confinement,
 - Preuves des causes premières y compris la méthodologie appliquée, analyses et résultats (root cause analyze)

Dans les soixante (60) jours calendaires après la réunion de clôture, le client est tenu de présenter des preuves supplémentaires des aspects suivants :

- Mise en œuvre des actions systémiques correctives afin d'éliminer toutes les non-conformités, y compris l'impact sur des autres processus et des produits similaires
 - Preuves de vérification de l'efficacité des mesures correctives appliquées
- Pour les non-conformités mineures, le client est tenu de soumettre dans un délai maximal de soixante (60) jours calendaires après la réunion de clôture de l'audit sur le site les éléments suivants :

- Les corrections appliqués / confinement,
 - Preuves des causes premières y compris la méthodologie appliquée, analyses et résultats,
 - Mise en œuvre des actions systémiques correctives afin d'éliminer toutes les non-conformités, y compris l'impact sur des autres processus et des produits similaires,
 - Preuves de vérification de l'efficacité des mesures correctives appliquées
- Le client est informé qu'il peut être nécessaire que l'Organisme de Certification réalise des audits spéciaux :
 - Pour enquêter sur des plaintes relatives à la performance du client,
 - Suite aux changements dans le système de gestion de la qualité du client,
 - Pour vérifier l'impact des changements importants sur le site du client, ou à la suite de la suspension du certificat,
 - Pour vérifier la mise en œuvre efficace des actions correctives pour les non-conformités majeures ou
 - Pour vérifier la mise en œuvre efficace des actions correctives pour les non-conformités ouvertes, mais résolues à 100%
- Le client est informé du démarrage du processus de décertification dans les cas suivants :
 - L'organisme de Certification reçoit une plainte contre le client de la part d'un membre OEM de l'IATF, de son bureau de contrôle IATF ou tout autre client automobile du client,
 - le client informe l'organisme de certification de la notification d'un statut spécial de la part d'un OEM membre de l'IATF. La notification du client à l'organisme de certification doit être faite dans les 10 jours calendaires, suite à la réception du statut spécial
 - Suite à la date de la réunion de clôture de l'audit de surveillance ou l'audit de re certification contenant des non conformités,
 - Suite à la demande volontaire du client de la suspension, en raison de changements importants de la propriété ou d'interruption de la fabrication des produits certifiés,
 - L'audit de surveillance n'est pas réalisé dans le créneau du temps autorisé,
 - L'audit de surveillance est terminé (arrêté),
 - Non-communication des informations demandées par l'Organisme de Certification pour planifier l'audit efficacement
- Le client est informé que le délai entre deux audits de transfert est de minimum de trois ans (-3 mois) resp.2 ans 9 mois.

2 DESCRIPTION DU SERVICE

2.1 Préparation de l'audit

- Planification basée sur les documents fournis,
- Analyse des processus,
- Elaboration d'un plan d'audit orienté processus en accord avec le Client,

2.2 Réalisation de l'audit :

- Réalisation de l'audit suivant le plan d'audit,
- Evaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité du système,
- Présentations des résultats de l'audit, incluant éventuellement les non-conformités et remise du rapport d'audit.

2.3 Audit de surveillance:

- Evaluation de la mise en œuvre effective des actions correctives pour les non-conformités (via l'évaluation des documents, audit complémentaire ou "Audit Spécial"),
- Rédaction du rapport d'audit final.

2.4 Certification:

- Création et enregistrement du certificat après la vérification de la procédure de certification par une veto-personne et l'autorité de certification,
- Introduction des informations/données dans la base de l'IATF, y compris le téléchargement de la copie du certificat en anglais.